



Modalités d'obtention du

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
D'ANIMATEUR DE SAVATE**

Option boxe française, canne de combat et bâton,
savate forme ou savate bâton défense

Préambule :

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Savate Option boxe française (CQPAS OBF) est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) jusqu'au 29/11/2019.

Afin de faciliter l'enregistrement au RNCP des modifications apportées par l'avenant intégrant de nouvelles options (cane de combat et bâton, savate forme, savate bâton défense), c'est finalement l'intitulé « **CQP Animateur de Savate** » (CQP AS) qui est retenu dans l'arrêté du 17 juillet 2015 paru au JO du 25/07/2015.

Le CQP AS c'est :

- ✧ Une qualification créée et délivrée au sein de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche du sport (CPNEF SPORT).
- ✧ Une qualification qui correspond à un métier identifié sur les fiches RNCP.

La CPNEF sport délègue la mise en œuvre de la certification à la Fédération Française de Savate boxe française et disciplines associées (FFSBF&DA).

Plusieurs possibilités pour obtenir cette qualification par la voie de :

1. la formation (voir le cahier n°1 « La filière formation » du mémento formation de la FFSBF&DA, disponible sur le site : www.ffsavate.com) ;
2. l'équivalence (voir ci-dessous) ;
3. la validation des acquis de l'expérience (VAE), (voir le cahier n°1 « La filière formation » du mémento formation de la FFSBF&DA, disponible sur le site : www.ffsavate.com).

En ce qui concerne l'obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence :

3 possibilités :

1. Vous avez obtenu un monitorat fédéral de savate qualifications : canne de combat et bâton, savate forme ou savate bâton défense en 2013, 2014 ou 2015, cela entraîne automatiquement une obtention du CQP AS de l'option correspondante (sous réserve de la validation du jury administratif). Pas de demande spécifique nécessaire. Votre parchemin (certificat) vous parviendra par courrier postale.
2. Vous êtes déjà titulaire d'un CQP AS ou du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Boxe Française (BEES BF) ou CCB ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport de Savate Boxe Française (BPJEPS SBF). Vous pouvez obtenir par la voie de l'équivalence le CQP AS de ou des options concernées sur simple demande :

FFSBF & DA

- Conditions :
 - Enseigner la discipline (qualification ou option) concernée à la date de la demande.

- Documents à fournir par courrier à la FFSBF&DA :
 - Une demande écrite (document type uniquement, en annexe).
 - Une photocopie de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou à défaut de votre pièce d'identité officielle.
 - Une photocopie de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un diplôme équivalent (voir en annexe).
 - Une photocopie du CQP AS ou du BEES SBF ou CCB ou du BPJEPS SBF dont vous êtes titulaire.
 - Une photocopie du titre de moniteur de savate de la qualification (ou option) concernée.
 - Une attestation du président du club dans lequel vous enseignez la discipline concernée (document type uniquement, en annexe).

- 3. Vous n'êtes pas titulaire du CQP AS, du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Boxe Française (BEES BF) ou CCB, du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport de Savate Boxe Française (BPJEPS SBF). Mais vous avez obtenu le monitorat fédéral de savate qualification boxe française avant 2008 ou le monitorat fédéral de savate qualification savate bâton défense ou savate forme ou canne de combat et bâton avant **2013**, alors, vous pouvez obtenir par la voie de l'équivalence le CQP AS de ou des options concernées :
 - Conditions :
 - Enseigner la discipline (qualification ou option) concernée à la date de la demande.
 - Suivre un stage d'adaptation à l'emploi de 2 jours (14 heures) organisé par la FFSBF&DA (liste des stages sur le site : www.ffsavate.com).

 - Documents à fournir lors du stage d'adaptation à l'emploi :
 - Une demande écrite (fournie par la FFSBF&DA au début du stage).
 - Une photocopie de votre carte nationale d'identité (recto verso) ou à défaut de votre pièce d'identité officielle.
 - Une photocopie de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un diplôme équivalent (voir en annexe).
 - Une photocopie du titre de moniteur de savate de la qualification (ou option) concernée.
 - Une attestation du président du club dans lequel vous enseignez la discipline concernée (document type uniquement, en annexe).
 - Une attestation de stage d'adaptation à l'emploi (fournie par la FFSBF&DA à la fin du stage).

Attention : Un seul stage d'adaptation à l'emploi est suffisant quel que soit le nombre d'options que vous souhaitez obtenir par la voie de l'équivalence. En revanche, il vous faudra constituer un dossier de demande d'équivalence contenant l'ensemble des documents listés ci-dessus par option.

2 cas concrets pour être sûr de bien avoir compris :

1. Un candidat est titulaire d'un monitorat de savate qualification « boxe française » depuis 2006, et a obtenu en 2015 un monitorat de savate qualification « savate forme ». Que doit-il faire pour obtenir le CQP AS de ces deux options ?

Réponse : Il attend de recevoir son parchemin (certificat) du CQP AS option « savate forme » par courrier et ensuite il fait une demande d'obtention du CQP AS option « boxe française » par la voie de l'équivalence (voir la possibilité n°2).

2. Un candidat est titulaire d'un monitorat de savate qualification « canne de combat et bâton » depuis 2011. Il est également titulaire d'un CQP d'arts martiaux Chinois. Que doit-il faire pour obtenir le CQP AS option « canne de combat et bâton » ?

Réponse : Il doit suivre un stage d'adaptation à l'emploi (voir la possibilité n°3)

Annexes

 **Demande d'équivalence**

 **Attestation du président du club ou de la structure**

 **Diplômes équivalents au PSC**

Demande d'obtention par la voie de l'équivalence du CQP Animateur de Savate

(Indice 003 – mars 2016)

OPTION DEMANDEE :

Une seule option par dossier

Sexe (entourez l'information adéquate) : **H** **F**

Nom - prénom :

Adresse – rue – code – ville :

.....

.....

.....

Date de naissance : Code postal du lieu de naissance :

Téléphone : Téléphone mobile :

E-Mail :

Nom du club et n° d'affiliation :

.....

N° de licence :

Joindre à votre demande les documents suivants :

- Une photocopie de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou à défaut de votre pièce d'identité officielle.
- Une photocopie de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un diplôme équivalent.
- Pour les demandeurs n'ayant pas l'obligation de suivre un stage d'adaptation à l'emploi :
 - o Une photocopie du CQP AS ou du BEES SBF ou CCB ou du BPJEPS SBF.
- Une photocopie du titre de moniteur de savate de la qualification (ou option) concernée par la demande d'équivalence.
- Une attestation du président du club dans lequel vous enseignez la discipline (qualification ou option) concernée (document type uniquement).
- Pour les demandeurs ayant l'obligation de suivre un stage d'adaptation à l'emploi :
 - o Une attestation de stage d'adaptation à l'emploi (fournie par la FFSBF&DA à la fin du stage).

FFSBF & DA

Attention :

- Pour les demandeurs n'ayant pas l'obligation de suivre un stage d'adaptation à l'emploi, ces documents sont à adresser par courrier postal à la :

FFSBF&DA - 49 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

- Pour les demandeurs ayant l'obligation de suivre un stage d'adaptation à l'emploi, ces documents sont à fournir lors du stage d'adaptation à l'emploi.
- Un seul stage d'adaptation à l'emploi est suffisant quel que soit le nombre demandé d'option.
- Il est obligatoire de constituer un dossier de demande d'équivalence contenant l'ensemble des documents listés ci-dessus par option demandée.

Date et signature

Attestation du président du club

(Indice 003 – mars 2016)

Je soussigné (Nom - Prénom)

N° de Licence : Président(e) du club (Nom du club) :

..... N° d'affiliation :

Atteste sur l'honneur que (Nom Prénom)

N° de licence : enseigne à ce jour au sein du club la discipline (une seule par demande) :

Pour faire valoir ce que de droit,

Date et signature :

Cachet du club :

Attention :

Si le demandeur est également le président du club, la procédure et le document restent les mêmes.

Diplômes équivalents au PSC1

Diplômes équivalents au PSC1 :

- Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet national de premiers secours (BNPS)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST)
- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- Brevet de brancardier secouriste
- Brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade

Diplômes non équivalents au PSC1 :

- Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie
- Brevet européen de premiers secours (BEPS)
- Certificat fédéral de premiers secours (CFPS)
- Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie
- Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)
- Initiation aux Premiers Secours (IPS)
- Initiation à la réduction des risques (IRR)